

Nomenclature:

2023 - 21

COMMUNE D'HÉRÉPIAN

Page:

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont L'Hérault

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : **25-05-2023** 

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures et trente minutes.

Date d'affichage : 01-06-2023

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Monsieur Damien NICOLAS, Madame Martine MOULY, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Madame Chantal MEMET, Conseillers Municipaux.

Nbre de Conseillers en exercice : **19** 

## Absent(s):

Présents: 13

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Votants: 19

Madame Cécile ALLEGRA (excusée) donne pouvoir à monsieur Michel RIUS.

Pour : **19** 

Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à madame Martine MOULY-CHARLES.

1 Oui . 13

Madame Léticia BERNARD (excusée) donne pouvoir à madame Christine POUGALAN.

Contre: 0

Monsieur Cédric CROS (excusé) donne pouvoir à monsieur Thierry BERNARD. Monsieur Sébastien TORAL (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Louis LAFAURIE.

Abstention: 0

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO a été élu secrétaire.

## <u>OBJET</u>: TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JUIN 2023 – REGIE MUNICIPALE

Madame Christine POUGALAN, rappelle à l'Assemblée Délibérante les tarifs municipaux en vigueur, réglés dans le cadre de la régie municipale.

Il s'agit de réactualiser les tarifs des services périscolaires en insérant la possibilité d'acheter des carnets de tickets de garderie.

Le ticket de garderie du matin pourra être vendu à l'unité au tarif de  $1.00 \in$  et par carnet de 5 tickets au tarif de  $4.00 \in$ .

Le ticket de garderie du soir pourra être vendu à l'unité au tarif de 1.30 € et par carnet de 5 tickets au tarif de 5.00 €.

Ne figurent pas les tarifs de l'eau-assainissement et des concessions funéraires, ces tarifs faisant l'objet d'une délibération à part car ne sont pas encaissés par la régie municipale.

L'ordre des chèques est à adresser à REGIE MUNICIPALE.

TARIFS MUNICIPAUX EN VIGEUR A COMPTER DU 1er JUIN 2023	
CANTINE	
Cantine	4.20 €
GARDERIE	
du matin	1.00 € le ticket / 4.00 € le carnet de 5
	tickets
du soir / aide aux devoirs	1.30 € le ticket / 5.00 € le carnet de 5
	tickets
du mercredi / vacances scolaires	2.50 € la ½ journée
Intercommunale (sous réserves de modification	Enfants scolarisés sur Hérépian : 2.50 €
intercommunale)	la ½ journée
	Enfants non scolarisés sur Hérépian :
	3.00 € la ½ journée et 5.00 € la journée
DROITS DE PLACE (tarif à la journée)	
Ambulant et camion supérieur à 30t	20.00 €
Camion inférieur à 30t	10.00 €
Utilisation d'électricité pour le commerce (four,	15.00 €
plaque) exception faite pour la lumière	
Foire / marché à thème	15.00 €
Attraction foraine inférieure à 50m <sup>2</sup>	8.00 €
Attraction foraine de 50 à 100 m <sup>2</sup>	15.00 €
Attraction foraine supérieure à 100 m <sup>2</sup>	40.00 €
Marché du samedi matin	1.00 € le linéaire
SALLE POLYVALENTE Marcel PAGNOL (la journée en semaine ou le week-end)	
-Associations d'Hérépian	Gratuit pour les activités associatives
	1
	150,00 € par jour pour les animations
	payantes (spectacles- repas)
-Associations extérieures à Hérépian	150,00 € par jour
-Particuliers	250,00 € habitants la commune
CAUTION normals calls more state of our Lar	600,00 € habitants hors commune
CAUTION pour la salle municipale et mobilier	400,00 €/100,00 €
BIBLIOTHEQUE  Abonnement annuel 12.00 €	
COPIE	1∠.00 €
La feuille COPIE	0.30 €
La feuille acte communicable CADA	0.18 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de voter les tarifs ci-dessus pour une application au 1<sup>er</sup> juin 2023.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du 14 septembre 2022 fixant les tarifs municipaux en vigueur,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

- **ADOPTE** les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois en an que dessus. Pour extrait conforme, Le Maire